EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE PLACEMENT DE TRESORERIE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15.04.2005, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 26.04.2005, donnant délégation à Monsieur le Maire pour réaliser les placements de fonds résultants d'excédents de trésorerie ;

Le Maire a décidé le 5 juin 2007

La Ville de Clermont – Ferrand a perçu des indemnités pour un montant de 2 000 000 € (deux millions d'euros) attribuées par jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. La procédure engagée opposait la Ville aux entreprises étant intervenues dans la construction du Stade Gabriel Montpied afin d'obtenir réparation du préjudice lié aux malfaçons affectant la construction. Ces fonds sont placés dans deux Comptes à Termes ouverts auprès de l'Etat dont la gestion est assurée par le Trésor Public dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ***Montant*** : 1 000 000 € pour chaque compte.
- ***Caractéristiques communes*** :
 - ***Durée*** : 12 mois ;
 - ***Taux nominal*** : 4,22 % le 4 juin 2007 – le taux définitif sera celui du jour de l'opération ;
 - ***Taux actuariel*** : 4,28 % le 4 juin 2007 - le taux définitif sera celui du jour de l'opération ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT